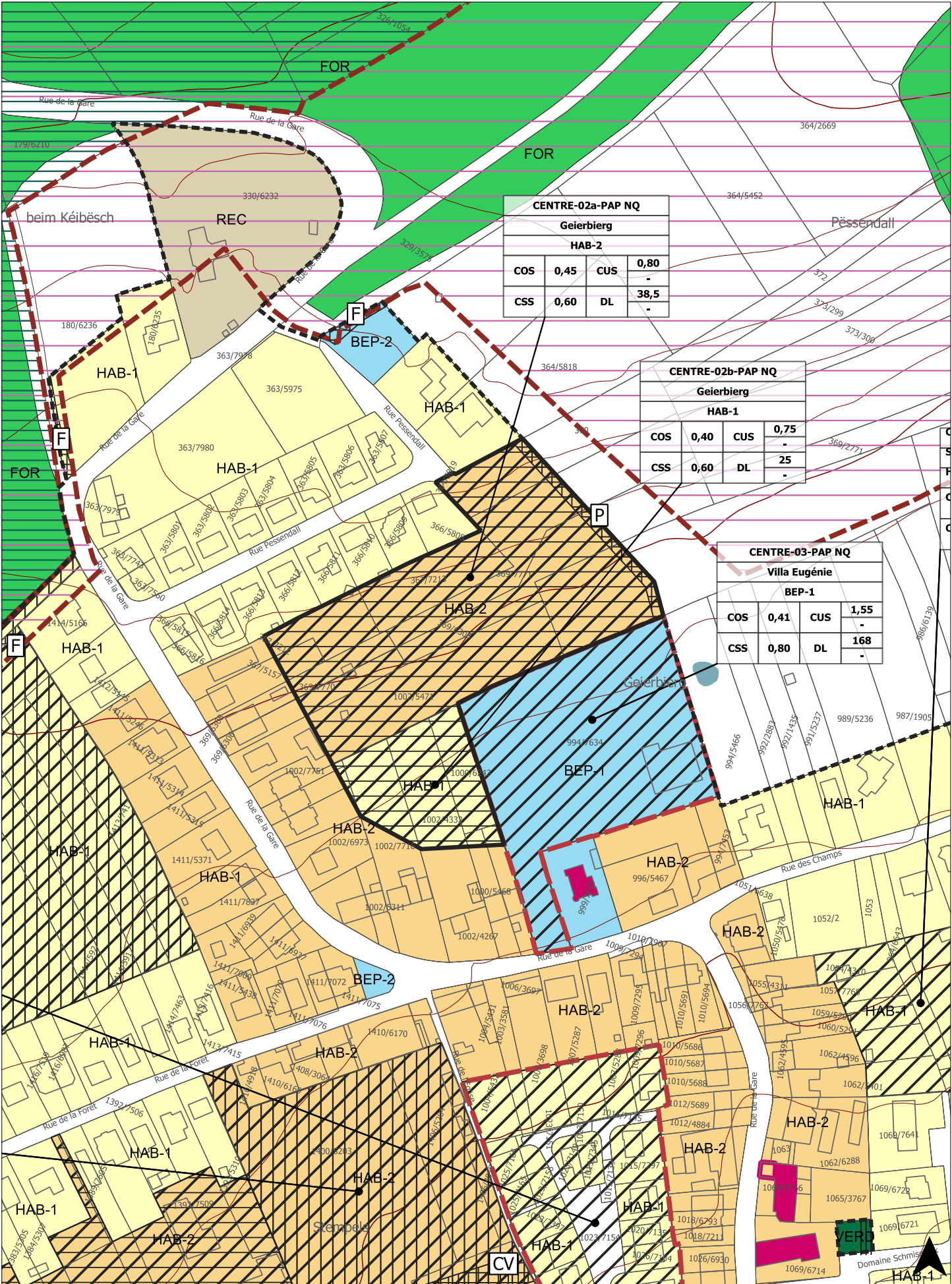




FOND DE PLAN
Composé sur la base du PCN 2017, de la BD-TOPO 2018 et de la BD-LORTHO 2018

- Bâtiment existant
- Limite parcellaire
- Limite du territoire communal
- am Weier
- 1234567
- Toponyme
- Numéro de parcelle
- Rivière / Ruisseau (BD-TOPO)

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP-1 zone de bâtiments et équipements publics 1
- BEP-2 zone de bâtiments et équipements publics 2

REC zone de sport et de loisir

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

N° du nouveau quartier			
Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- VERD zone de verdure

Zones superposées

- zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)
- plan d'aménagement particulier approuvé (information complémentaire à titre indicatif)
- zone d'urbanisation prioritaire
- zone d'aménagement différé
- zone de servitude urbanisation
- zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - coulée verte
- zone de servitude "urbanisation" - forêts

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- construction existante à conserver
- gabarit d'une construction existante à conserver

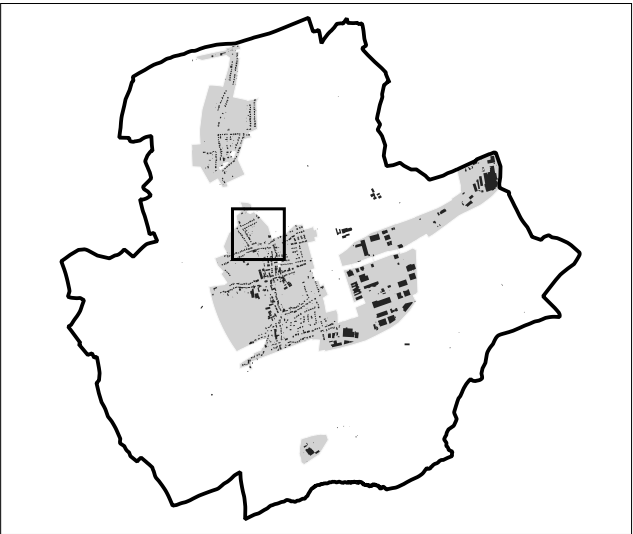
Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (à titre indicatif)

- à l'aménagement du territoire
- coupures vertes
- zones vertes interurbaines

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

MODIFICATION CONFORMÉMENT À LA "LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN"

délimitation de la modification ponctuelle du PAG



Ref. n°: 12C/014/2025	
Saisine du Conseil Communal	24.04.2025
Avis de la Commission d'Aménagement	05.08.2025
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre des Affaires intérieures	

PCN 2017 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CO3 s.à r.l.
3, bd de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Administration communale de Leudelange

Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Extrait du PAG modifié - localité de Leudelange, "Geierbiertg"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 2213_04_03_II

Indice: Date: 16.04.2025

Elaboré: C. Robe Contrôlé: T. Simon Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur.
Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, collage, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.